

Cahier des laboureurs du bailliage d'Auxois (Yonne)

Dans ce moment d'espérance, admis à déplorer nos maux, nous les représentons naissant avec nous, augmentant avec l'âge, ne nous quittant qu'avec la vie.

Les premières années du laboureur ne sont pas consacrées aux ris et à l'insouciance qui sont le partage des enfants. Arraché à la garde des troupeaux par des parents qui attendent impatiemment qu'il puisse marcher à leur suite, il connoit de bonne heure la peine et les soucis ; ses forces luttant sans cesse contre la misère, s'accroissent lentement ; elles ne sont pas encore développées, qu'elles sont déjà vouées aux pénibles travaux de l'agriculture ; moins assuré de sa subsistance que le bœuf et le cheval, ses compagnons de fatigue, il commence comme eux son travail avant le jour, et le continue encore, lorsque ces animaux si supérieurs en force se reposent.

Son corps épuisé par les sueurs de la journée n'a d'autre couche que la terre ; le pré où il conduit ses bœufs pendant la nuit leur fournit un lit commun. Ses vêtements faits d'une étoffe de laine brute, ou d'une toile grossière, le défendent à peine contre les injures de l'air et ne le garantissent pas des rigueurs du froid, même dans sa maison, puisqu'il y manque du bois.

C'est surtout dans ce réduit misérable et glacial qu'il faut considérer l'homme dont le travail fournit abondamment aux tables des Villes le pain le plus blanc et le plus délicat ; assis sur un mauvais banc, ou debout près d'un feu languissant, il se nourrit d'un pain noir et grossier qu'il ne distribue encore à sa famille qu'avec une réserve mêlée d'inquiétude.

L'année s'est écoulée dans les travaux et les transes cruelles à la vue des orages ; il arrive au moment si désiré de la moisson ! Il étoit le premier et le seul au travail, il n'est que le dernier à la récolte ! le Propriétaire du champ en prend la moitié ; le tierce et la dîme en enlèvent deux douzièmes, et le Curé la gerbe d'oblation ; il faut qu'il paie sur le reste les Moissonneurs, la Taille, le Charron, le Maréchal, le bois du Salpêtrier, le pain à bénir, la tâche des chemins, les réparations des Églises et Presbytères ; qu'il enseme les champs, qu'il fournisse à l'entretien et à la subsistance de sa famille.

La grêle vient, elle ravage les campagnes ; c'est sur lui que tombe le fléau ; le Propriétaire est payé, le Cultivateur seul est ruiné ; il a eu toute la peine, il supporte toute la perte. Il espère la réparer à l'aide de ses enfants devenus grands ; vain espoir ! La milice les appelle ; le laquais en livrée tournant sur le Laboureur un regard dédaigneux, lui voit subir le sort, et s'applaudit dans sa condition, croyant que le Gouvernement le prise davantage.

Le jeune homme découragé par la peine et le mépris qu'il éprouve dans son état, par la misère qu'il voit dans la maison paternelle, court dans les Villes au service des Grands, y échanger des mœurs pures et le trésor de la liberté, contre le désœuvrement et la honte de l'esclavage. Le vieillard gémit en vain ; ses bras affoiblis quittent la charrue : souvent il finit par vivre d'un pain de douleur qu'il mendie à la porte de la maison que ses travaux ont enrichi, et meurt en pleurant sur le sort de sa postérité. Les jours du laboureur se sont écoulés, ils n'ont été qu'un tissu de peines ; cependant nous n'avons rapporté qu'une partie de ses maux.

L'Impôt, tel qu'un chancre dévorant, s'attache à nous, et nous couvre tout entier. Il détruit l'espoir d'un bail avantageux par les droits dont il le charge ; il change en tristesse la joie d'un mariage par la rançon du contrat, il enlève le plus clair d'une succession, il aggrave le malheur d'un procès par des taxes exorbitantes ; il nous fait gémir sous une taille rigoureuse ; enfin nous le rencontrons partout ; sans cesse il se reproduit pour notre tourment ; il se porte jusque sur notre bétail. Le bœuf, le cheval,

la vache, la brebis, compagnons de nos peines, ou soutiens de notre vie, sont frappés par la ruineuse contagion, et chargés d'une espèce de capitation : l'animal meurt, la taxe reste.

C'est cependant à ce laboureur courbé sous de tant de charges qu'on impose encore celle des grands chemins ; lui seul les fait, lui seul les entretient : il faut qu'il abandonne avec précipitation la charrue pour accourir à l'ordre d'un Directeur ; il faut qu'il emploie ses chevaux aux travaux des routes, lorsque tant d'autres les foulent pour le seul plaisir de leurs maîtres. Si du moins il pouvait corriger par le sel, la fadeur des racines dont il se nourrit, et des herbes qu'il donne à son bétail ; mais non, l'impôt en défend l'usage, il lui ôte la faculté de réparer ses forces, d'augmenter ses récoltes. L'illusion ajoute à notre malheur ; le voyageur frappé de la fraîcheur des campagnes au printemps, de leur richesse en été, exalte notre bonheur, notre opulence, et nous sommes taxés sur ces biens que nous n'avons pas. Si nous nous réfugions dans les églises, comme dans des lieux de franchise, l'impôt nous y poursuit sous le nom de Casuel ; on y prêche que la parole de Dieu ne s'y paie pas, et on n'y dit pas un mot sans argent ; on nous fait payer Messes, Sermons, Baptêmes, Enterrements, Services, Bénédictions, Antiennes, Oraisons, et jusqu'à nos places et au son des cloches.

Paroissions-nous en Justice où l'on nous dit que tous les droits sont égaux, nous voyons avec surprise que les nôtres ont un terme limité, et que ceux des Seigneurs sont imprescriptibles ! Demandons-nous à voir la Loi, notre étonnement redouble ; on nous répond que nous n'en avons pas, que nous nous servons de celle d'un peuple qui vivoit il y a deux mille ans, et qui est écrit en latin. Nous nous écrions, comment se peut-il faire qu'en France où il y a tant de lumières, il n'y ait pas une loi écrite dans notre langue, propre à notre temps, à nos mœurs : pourquoi emprunter celle d'une Nation qui existoit il y a vingt siècles, et qui étoit sûrement différente de la nôtre ? Un Avocat fait d'un procès un gros livre imprimé à grands frais ; un Procureur écrit des cahiers en grosses lettres ; l'un prend des honoraires, l'autre des droits ; le Fisc des taxes ; le Juge des épices. Pauvres, nous ne pouvons approcher du Tribunal, il faut trop d'argent pour s'y faire entendre ; nos droits sont méconnus, la Justice d'aujourd'hui n'est pas faite pour nous.

La misère a rempli nos cœurs d'amertume, la joie a fui les campagnes ; hélas ! elle n'habite pas avec les malheureux. Nos Bergers ne font plus entendre leurs chants ; notre jeunesse ne danse plus aux jours des fêtes sous l'orme du village ; nos coteaux ne retentissent plus des sons de la musette et du hautbois ; ces instruments restent suspendus, l'œil les contemple avec indifférence, et la main n'est pas tentée d'ôter la poussière qui les couvre.

Quand assis à l'ombre d'un arbre, essuyant la sueur de notre front, nous réfléchissons sur notre sort, que nous le trouvons à plaindre ; rangés sous le joug comme les bœufs de la charrue, nos peines durent autant que l'année, et recommencent avec elle ; nos femmes et nos enfants sont condamnés à les partager ; nous sommes pénétrés de douleur aux adieux de nos frères, de nos amis qui fuient une terre sur laquelle le grain ne croît plus pour celui qui le sème ; nous fuyons nous-mêmes, emportant dans nos cœurs le souvenir déchirant de nos pères et de notre patrie ; nous allons chercher un séjour moins malheureux, un pain moins amer, mais nous ne trouvons nulle part le bonheur. Dans toutes les Provinces nous gémissons sous des impôts rigoureux, nous sommes excédés de travaux, nous manquons de tout ; les autres Ordres nous accablent et rejettent sur nous le poids des charges ; c'est cependant pour eux que nous supportons l'intempérie des saisons ; c'est pour eux que nous consumons nos forces ; c'est pour les nourrir et les enrichir que nous passons notre vie dans des fatigues continuelles ! Que nous reste-t-il ? Ce souffle léger qu'on appelle la vie, le chagrin qui l'agite, et la misère qui menace sans cesse de l'éteindre.